

**Un chèque qui vous revient de plein droit : le ras le bol du RÉSEAU ANTI-ARNAQUES**

L’astuce est utilisée depuis longtemps dans le marketing direct : annoncer l’envoi certain d’un chèque à l’occasion d’une loterie avec pré-tirage.

Le Réseau anti-arnaques ne cesse de pester contre cette pratique publicitaire consistant à « habiller » sous le terme « chèque » un simple bon d’achat de quelques euros.

En effet, dans le cadre de référence du consommateur, le terme « chèque » est associé à la notion de « chèque bancaire ». Chez le professionnel de la vente à distance il est assimilé à « chèque-achat », expression du reste qui n’est jamais usitée par le consommateur.

Le jeu gratuit « 3 gagnants à 1000€ » organisé du 5 mai au 7 juillet 2020 par **VITRINE MAGIQUE (société 3PAGEN)** est l’exemple type de cette confusion de termes. Le consommateur croit recevoir un chèque bancaire de 1.000€ et recevra en final un bon d’achat de 5€ à valoir sur une prochaine commande. Seul un astérisque reportant au règlement complet doit attirer l’attention du client.



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l’UFC-Que Choisir**  
 BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
 (contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org  
 SIRET : 503 805 657 00049  
 Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l’origine.  
 Directeur de la publication :  
**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)